

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/02/2012

Réception par le Prefet : 22/02/2012

Publication : 24/02/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2012-2-5-3

Séance du vendredi 17 février 2012

### **CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME LEADER FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2011 - DEUXIEME PROGRAMMATION**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG 2010-3-5-2 du Conseil Général du 5 novembre 2010 portant approbation des Contrats de Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche, Colmar, Fecht et Ried, Thur Doller et Région Mulhousienne,
- VU la délibération n°CG 2011-5-5-1 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local inscrite dans les Contrats de Territoire de Vie et fixant le budget 2012,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve, au titre de l'exercice 2012, la 2<sup>ème</sup> programmation dans le cadre du programme LEADER, inscrit dans les Contrats de Territoire de Vie et accorde les subventions pour un montant global de **5 823 €** selon la répartition fixée par les tableaux annexés au rapport.
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant :
  - Programme F231, imputation 0-204-71-20421-28221-006 : **3 200 €**.
  - Programme F731, imputation 0-65-71-65734-28271-006 : **2 623 €**.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 17 FÉVRIER 2012

**Groupe d'action local (E)  
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GAL00002	<b>MAISON DE LA GEOLOGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT SENTHEIM</b> P11-Echelle des Temps Géologiques  Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH - MASEVAUX : 1 300,00 €	13 114,00	24,40%	3 200,00

**Groupe d'action local (F)  
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GAL00005	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN</b> P11-Programme de formation des hébergeurs touristiques (Tranche 1)  Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN : 3 262,75 €	11 658,00	22,50%	2 623,00